



# Municipalité de Saint-Éloi

183, rue Principale Ouest

Saint-Éloi (Québec) G0L 2V0

Tél. : (418) 898-2734 Fax : (418) 898-2305

Courriel : [st-eloi@st-eloi.qc.ca](mailto:st-eloi@st-eloi.qc.ca)

Site web : <http://www.municipalite-st-eloi.com>

## Heure d'ouverture du Bureau Municipal

Lundi au mercredi

9 h 00 à 11 h 30

13 h 00 à 17 h 00

Jeudi sur rendez-vous

Vendredi, fermé

## PERSONNEL

Annie Roussel, directrice générale

Martine April, secrétaire-trésorière adjointe

inspectrice en bâtiment adjointe (présente le mercredi)

Denis Filion, employé municipal (saisonnier)

## CONSEIL MUNICIPAL

M. Mario St-Louis, maire

Mme Louise Rioux, conseillère #1

M. Jonathan Rioux, conseiller #2

M. Éric Veilleux, conseiller #3

M. Jocelyn Côté, conseiller #4, pro-maire

Vacant, conseiller #5

Mme Gisèle Saindon, conseillère #6



Date de la prochaine séance du conseil municipal

Lundi le 5 juillet 2021 à 19 h 30

## **ADOPTION DU RÈGLEMENT #270 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

La municipalité de Saint-Éloi a adopté le règlement #270 tel que décrit ci-dessus. Quiconque désire prendre connaissance de ce règlement peut le retrouver sur le site internet de la municipalité.

## **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #271 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #163 CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Un avis de motion a été donné afin de présenter le projet de règlement #271 modifiant le règlement #163 constituant un comité consultatif d'urbanisme. Le tout sera adopté à une séance subséquente de ce conseil. L'objet, la portée et le coût a été présenté. Des copies sont mises à la disposition des citoyens sur le site internet. Une dispense de lecture a été donné.

## **DÉROGATION MINEURE #2021-01**

La Municipalité de Saint-Éloi accepte la demande de dérogation mineure #2021-01 présenté par Monsieur Marc Tremblay et Madame Odette Bouchard soit la construction d'un cabanon de 10 pieds par 12 pieds maximum et la hauteur sera de 10 à 12 pieds en dérogeant à la règle de la marge latérale minimum de la zone urbaine qui est de 2 mètres. La municipalité de Saint-Éloi exige qu'aucune fenêtre ne soit installée du côté Est, Ouest et Sud du cabanon afin de protéger l'intimité de leur voisin. S'il y a des gouttières, l'eau s'écoulant de celles-ci devra tomber sur leur terrain.

## **REPRÉSENTANT LOISIRS**

La Municipalité de Saint-Éloi nomme Monsieur le conseiller Éric Veilleux comme représentant de la Municipalité sur le comité des Loisirs de Saint-Éloi en remplacement de Madame Mireille Gagnon.

## **ENLÈVEMENT SOUCHE AU 259 RUE PRINCIPALE OUEST**

La Municipalité de Saint-Éloi engage Entretien DG de Rivière-du-Loup afin de dessoucher la souche situé au 259 rue Principale Ouest au coût de 100\$ du 15 pouces plus taxes. La souche ayant approximativement 36 pouces.

## **DOSSIER TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

La Directrice générale informe les membres du conseil que la municipalité a reçu le Certificat d'Autorisation du MELCC le 31 mai 2021 concernant le projet de traitement des eaux usées. Après discussion avec nos ingénieurs et le MTQ, le conseil municipal a décidé d'aller en soumission cet automne pour faire les travaux au printemps 2022.

**RÉAJUSTEMENT CARBURANT / ROUTE DE LA STATION / MUNICIPALITÉ / PRIME DE DISPONIBILITÉ / TRAVAUX HORS SAISON**

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de St-Éloi remet à Dénégement M. Sirois inc. un montant total de 1616.23\$ ce qui comprend un montant pour la prime de disponibilité pré-saison et post-saison MTQ (2000\$), un montant pour la variation du prix du carburant pour la saison 2020-2021 portion Route de la Station (-246.53\$) et (-1223.32\$) pour la portion de la Municipalité, un montant pour les opérations exécutées en période de disponibilité travaux hors saison le 22 et 23 avril 2021 (1044.08\$) et pour les travaux d'empierrement sur la Route de la Station (42\$).

**PROJET INSPECTEUR RÉGIONAL EN BÂTIMENT**

Attendu que la MRC des Basques propose un service intermunicipal en inspection des bâtiments et en environnement baser sur une équipe de professionnel œuvrant en collégialité;

Attendu qu'un tel service permettrait un meilleur contrôle au développement urbain, agricole et industriel;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a l'intention de faire partie du projet visant la création d'un bureau intermunicipal;

Pour ces motifs, la Municipalité de Saint-Éloi accepte de faire partie du projet visant la création d'un bureau intermunicipal en inspection des bâtiments et en environnement.

**ABRASIF POUR CHEMIN D'HIVER**

Considérant que la Municipalité de St-Éloi a demandé aux Entreprises Camille Dumont de faire une offre afin de combler nos besoins d'abrasif pour l'hiver 2021-2022;

Considérant que les membres du conseil ont pris son offre en considération et qu'ils lui demandent que soit fait une réserve d'abrasif constituée de **750** tonnes de sable ainsi que le transport et le mélange de **65** tonnes de sel plus le transport de **+/- 10** tonnes de sel en vrac ;

Considérant que le sable utilisé soit adéquat lors de l'utilisation et qu'il respecte les normes du Ministère des Transports du Québec;

Considérant que **le sel sera payé par la Municipalité** sur production de la facture originale et livré sur le site indiqué par l'entrepreneur;

Considérant que les travaux devront être complétés au plus tard **le 30 octobre 2021;**

À ces causes, la Municipalité de Saint-Éloi engage Les Entreprises Camille Dumont inc. au montant de 9618.32\$ plus taxes en respectant les conditions énumérées ci-dessus.

## **SOUSSION SUR INVITATION / ENTRETIEN DES STATIONNEMENT**

Considérant que la municipalité de Saint-Éloi doit entretenir ses stationnements pour l'hiver 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024;

Considérant qu'il est avantageux pour la municipalité de Saint-Éloi de faire des soumissions sur invitation;

Par ces motifs, la municipalité de Saint-Éloi accepte le devis présenté pour l'entretien des stationnements pour une période de trois ans, à compter de la première neige 2021 jusqu'à la dernière neige 2024 et que le conseil municipal demande des soumissions par voie d'invitation.

La Municipalité de Saint-Éloi se réserve une période de 45 jours pour étudier les soumissions.

Les soumissions devront parvenir au bureau de la municipalité au plus tard le 30 juin 2021 à 15h00. Elles seront ouvertes le même jour, au même endroit et à la même heure.

Elles devront être faites sous enveloppes cachetées portant la mention « Entretien des stationnements ».

La Municipalité de Saint-Éloi ne s'engage à retenir ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Les exigences de la municipalité sont disponibles au bureau municipal 183, Principale Ouest, Saint-Éloi, G0L 2V0 et ce dans un devis préparé à cette fin; une formule de soumission est également disponible et les soumissionnaires devront s'y conformer pour la présentation de leur soumission.

Cette demande de soumission sera envoyée à un minimum de deux soumissionnaires. Toutefois toutes personnes qui voudront soumissionnées pourront recevoir le devis en s'adressant au bureau municipal et ce dans les délais requis.

## **RETRAIT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLOI EN CE QUI CONCERNE L'ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'AIDE MUTUELLE POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE SIGNÉ LE 9 SEPTEMBRE 2015**

La Directrice générale informe les membres du conseil qu'elle a envoyé une lettre recommandée à la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu concernant le retrait de la Municipalité de Saint-Éloi dans l'entente signée le 9 septembre 2015 avec la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu. De plus, la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a retiré la lettre recommandée le 7 juin 2021 tel que spécifié dans l'entente. Le tout a été fait tel que recommandé par le Regroupement du Littoral.

## **FAUCHAGE LE LONG DES ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ**

Considérant que la Municipalité de Saint-Éloi a demandé à Monsieur André D'Auteuil de faire une offre pour le fauchage le long des routes de la municipalité pour l'année 2021 et ne pas inclure la partie de la Route de la Station du village vers la Route 132.

Considérant que la municipalité demande à Monsieur D'Auteuil de passer deux coups de faucheuse le long des chemins asphaltés et un coup de faucheuse le long des chemins de terre.

Considérant que la municipalité demande qu'au bout du rang 3 Est, à partir de la Route des Lévesques allant jusqu'au bout du rang 3 Est, de passer seulement un coup de faucheuse exceptionnellement pour cette année;

Considérant que les membres du conseil ont pris son offre en considération;

Pour ces motifs, la Municipalité de Saint-Éloi engage M. André D'Auteuil pour effectuer le fauchage des chemins municipaux durant les semaines du 2 au 19 juillet 2021 au coût de 1350\$ plus taxes. Ceci étant un montant forfaitaire pour effectuer tout le fauchage des chemins municipaux tel que demandé dans la résolution.

## **DOUCHE**

Attendu que la Municipalité doit respecter les normes exigées de la CNESST;

Attendu que l'obligation de la municipalité est de fournir les équipements et les installations nécessaires afin de respecter les normes de la commission des normes de l'équité de la santé et sécurité du travail;

Attendu que les gaz et les fumés libérés lors d'un incendie peut contenir jusqu'à 200 contaminants nocifs pour la santé;

Attendu que l'exposition des pompiers à différents gaz peut amener à une intoxication immédiate ou à une maladie grave irréversible;

Attendu que la protection des pompiers tient à cœur la Municipalité de Saint-Éloi;

Pour ces motifs, la municipalité de Saint-Éloi fasse l'achat d'une douche et demande qu'elle soit installée dans la caserne des pompiers par un entrepreneur et que le tout soit conforme au norme en vigueur.



## **VENTE UNITÉ D'URGENCE**

Attendu que l'unité d'urgence ne passe plus les tests annuels des véhicules incendie;

Attendu que la municipalité a dû mettre son unité d'urgence au rencart;

Attendu que la municipalité veut vendre son unité d'urgence;

Pour ces motifs, les membres du conseil décident à l'unanimité de vendre l'unité d'urgence au plus offrant toujours en respectant un prix minimum de 500\$. La municipalité se départira de son unité d'urgence lorsque les pompiers auront fini d'enlever les équipements d'intervention qui sont dans l'unité d'urgence et que le tout sera classé dans la caserne.

## **SOUSSION CALVETTE RANG 2 OUEST**

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi veut refaire la calvette au Rang 2 Ouest;

Attendu que nous avons reçu de nos ingénieurs une estimation de leur honoraire, une estimation détaillé des travaux, les plans et devis pour la reconstruction du ponceau;

Attendu que la Municipalité a reçu une subvention du Député au montant de 25000\$ afin de refaire ce ponceau;

Pour ces motifs, la municipalité de Saint-Éloi accepte d'aller en soumission sur invitation afin de refaire ce ponceau avec les documents corrigés de nous ingénieurs;

## **DÉCOUVERTE DES RESTES DE 215 ENFANTS SUR LE SITE D'UN ANCIEN PENSIONNAT AUTOCHTONE À KAMLOOPS EN COLIMBIE-BRITANNIQUE**

Une résolution a été adopté afin :

QUE la municipalité de Saint-Éloi joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

QUE la municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

QUE la municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens;



Ministère de la Sécurité publique du Québec

- Assurez-vous que les sorties, les corridors et les autres voies de circulation sont libres d'accès.
- Vérifiez s'il y a des avertisseurs et s'ils fonctionnent bien.
- Prévoyez un plan d'évacuation et identifiez le point de rassemblement.

**Vous déménagez?**  
N'oubliez pas la prévention incendie!

Votre gouvernement Québec

### **RAMONAGE DES CHEMINÉES**

Veillez prendre note que l'entreprise Ramonage de cheminées Frédéric Pilote fera le ramonage de vos cheminées dans les prochaines semaines. Un avis de ramonage vous sera distribué comme les années antérieures afin de vous avertir de la journée du ramonage.



### **TAXE MUNICIPALE**

Veillez prendre note que le troisième versement de taxe sera dû le lundi 26 juillet. Payer par Accès-D, au comptoir de la caisse ou bien par la poste en nous envoyant un chèque. Merci de votre collaboration.

### **BUREAU MUNICIPAL**

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé du 21 au 25 juin, du 19 au 30 juillet, du 23 au 27 août 2021 pour vacances annuelles.



## **VOUS AVEZ DES ARBRES FRUITIERS INEXPLOITÉS SUR VOTRE PROPRIÉTÉ?**

Réduisons le gaspillage de ressources déjà présentes sur le territoire! Un comité de citoyen.ne.s bénévoles peut venir récolter les fruits de vos arbres inutilisés dans la MRC des Basques. Les récoltes seront distribuées à la banque alimentaire Croc-Ensemble, dans les frigos partagés et dans les milieux scolaires. Partagez-nous les coordonnées de vos arbres fruitiers par téléphone au (418) 851-6049 ou par courriel à [cueillettesolidairebasques@gmail.com](mailto:cueillettesolidairebasques@gmail.com) et précisez:

1. Votre adresse résidentielle et coordonnées téléphoniques
2. La localisation précise de l'arbre fruitier sur votre propriété
3. Le type de fruits et le nombre d'arbres.

### **Laurence Hélie-Fontaine**

*Agente d'accompagnement COSMOSS Les Basques*

[agente.3@cosmosslesbasques.org](mailto:agente.3@cosmosslesbasques.org)

9, rue Notre-Dame Est, Trois-Pistoles, G0L 4K0. Tél : 418-851-6098

## **ÉCOLE L'ENVOI**

Les membres du personnel de l'École L'Envoi demandent à toute la population de ne plus apporter de cannettes ou de bouteilles vides à l'École L'Envoi jusqu'à nouvel ordre. Lorsque la situation redeviendra à la normale, nous vous avertirons. Nous n'avons plus de place pour entreposer vos cannettes et cela nous fait beaucoup de peine car nous devons les mettre au vidange. SVP essayez de les garder encore quelques temps chez-vous. Merci de votre compréhension.

## **FERMETURE ESTIVALE POUR LA BIBLIOTHÈQUE**

Veuillez prendre note que la bibliothèque fermera pour l'été à compter du 23 juin jusqu'au 15 août 2021. Donc dernier soir le 22 juin, et on réouvre le 17 août. Toujours les mardis de 18h30 à 20h00. N'hésitez pas pour des demandes spéciales. Bon été à tous et profitez bien de toutes les belles rencontres amicales et familiales.

Josée Parent, responsable.

## **RÉSIDENCE MON CHEZ NOUS**

**2 Beaux logements à louer avec subvention gouvernementale**, 3½ avec services et activités, chambre fermée, 2 repas par jour, service de ménage, très bien situé, chauffé et éclairé. Pour plus d'informations, (418) 898-3214.